

Fédération rurale vaudoise de mutualité  
et d'assurances sociales (FRV)

## RAPPORT DE GESTION

### EXERCICE 2016

---

Département  
Assurances de  
**Prométerre**  
Association vaudoise  
de promotion  
des métiers de la terre

**Département**

Assurances de

**Prométerre**

Association vaudoise  
de promotion  
des métiers de la terre  
Av. des Jordils 1 – CP 1080  
1001 Lausanne  
Tél. 021 966 99 99  
[frv@prometerre.ch](mailto:frv@prometerre.ch)



## Table des matières

1	PREMIERE PARTIE : allocations familiales .....	4
2	DEUXIEME PARTIE : évolution du nombre d'agriculteurs et de leur revenu ...	6
3	TROISIEME PARTIE : pont AVS (article 19 de la Charte) .....	8
4	QUATRIEME PARTIE : commentaires des comptes.....	12
4.1	Recettes.....	12
4.2	Dépenses.....	13
4.3	Bilan.....	15
4.4	Résultats 2016 .....	15
4.5	Budget.....	15
5	CINQUIEME PARTIE : conclusion .....	15



## I PREMIERE PARTIE : allocations familiales

Le comité de la FRV a décidé une augmentation de CHF 10.-- pour 2016. Le montant des allocations familiales professionnelles a donc passé de CHF 60.-- à CHF 70.-- pour les enfants jusqu'à 15 ans, et de CHF 90.-- à CHF 100.-- pour les adolescents jusqu'à 20 ans. Le montant total des allocations familiales et de naissance versées en 2016 en application de la Charte sociale est de CHF 3'078'076.--, en augmentation de CHF 416'898.-- par rapport à 2015. Cette augmentation est la conséquence de celle du montant nominal des allocations.

La campagne d'information entreprise par la FRV a déjà permis d'identifier une partie des enfants nés dans des familles au bénéfice des allocations des régimes généraux - et non de celui de la LFA – et qui n'étaient pas répertoriés de manière adéquate et donc pas mis au bénéfice des allocations fondées sur la Charte sociale agricole. Au début de l'année 2016, un questionnaire a été adressé à toutes les familles paysannes pour actualiser les données dont dispose l'association professionnelle, notamment en ce qui concerne le nombre d'enfants. L'effort doit être poursuivi et, à terme, la FRV a pour objectif que les enfants des familles paysannes soient inventoriés de manière exhaustive. Des contacts ont été pris à cet effet avec l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM), qui pourrait disposer des données adéquates.

Le tableau ci-après montre l'évolution des allocations familiales depuis l'année 2003. Des augmentations du niveau des allocations sont intervenues en 2008, 2013 et 2016.

<u>Allocations :</u>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
de naissance	82'755.00	59'461.00	61'300.00	80'916.00	64'978.00	114'859.00	126'613.00
enfants jusqu'à 15 ans	2'392'177.10	2'489'080.00	2'563'572.00	2'461'404.00	2'313'872.00	2'482'304.00	2'182'655.45
enfants de 16 à 20 ans	678'720.00	498'400.00	347'620.00	406'980.00	476'070.00	621'530.00	773'280.00
<i>Total</i>	<i>3'153'652.10</i>	<i>3'046'941.00</i>	<i>2'972'492.00</i>	<i>2'949'300.00</i>	<i>2'854'920.00</i>	<i>3'218'693.00</i>	<i>3'082'548.45</i>

<u>Allocations :</u>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
de naissance	103'500.00	133'500.00	101'113.00	109'500.00	91'500.00	60'000.00	70'500.00
enfants jusqu'à 15 ans	2'117'442.35	1'831'564.00	1'501'980.00	1'660'620.00	1'485'420.00	1'418'760.00	1'868'680.00
enfants de 16 à 20 ans	733'120.00	851'958.00	1'047'290.00	1'179'538.00	1'272'810.00	1'182'418.00	1'138'896.00
<i>Total</i>	<i>2'954'062.35</i>	<i>2'817'022.00</i>	<i>2'650'383.00</i>	<i>2'949'658.00</i>	<i>2'849'730.00</i>	<i>2'661'178.00</i>	<i>3'078'076.00</i>



---

Rapport de gestion - Exercice 2016

L'article 4 de la Charte sociale prévoit que le montant de l'aide de l'Etat est compris entre un million et demi et deux millions et que l'apport de la profession, soit la contribution de solidarité et la cotisation d'assurance sociale professionnelle (CAP), doit être d'un million et demi au moins. L'aide de l'Etat au titre de la Charte sociale agricole a été de deux millions, comme lors des années précédentes. Le produit combiné de la contribution de solidarité et de la CAP, dont il sera plus largement question ci-après en deuxième partie, a été de CHF 4'773'014.60 en 2016, soit beaucoup plus que le minimum fixé par la Charte.

Un examen de détail permet de savoir comment cet apport de la profession est utilisé, c'est-à-dire si son affectation correspond, dans la mesure exigée par la loi, à des mesures sociales au sens de la Charte.

Outre les CHF 1'078'076.-- consacrés à compléter l'aide de l'Etat pour le versement d'allocations familiales (en augmentation de CHF 416'898.-- par rapport à 2015), la FRV a affecté CHF 886'616.04 au Pont AVS (art. 19 Charte) et CHF 270'000.-- au dépannage agricole et familial (art. 20 Charte) ; elle a en outre pris en charge les frais d'administration facturés par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCAVS) à raison de CHF 436'440.--. Rappelons que la CCAVS est en charge, pour le compte de la FRV, du paiement des allocations familiales et de l'encaissement de la CAP ; à ce titre, les frais facturés font partie de l'apport de la profession au sens de l'article 4 de la Charte. Le total des dépenses à caractère social (CHF 2'671'132.04) représente plus qu'un cofinancement paritaire.

L'augmentation des allocations familiales de CHF 10.-- opérée en 2016 a permis de renforcer sensiblement la part professionnelle du cofinancement des mesures sociales en faveur de l'agriculture vaudoise. Cela étant, une réforme importante du mode de répartition des allocations familiales professionnelles est en vue. En effet, la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises, adoptée en votation le 20 mars 2016, prévoit une augmentation des allocations familiales par palier dès septembre 2016 et jusqu'en 2022. Mais cette augmentation ne concerne pas les allocations versées en application de la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). Les allocations familiales professionnelles FRV pourraient donc servir à compenser la différence de traitement entre les familles qui touchent les allocations vaudoises et celles qui sont au bénéfice de celles de la LFA, moins généreuses. Dans ce cadre, les allocations FRV seraient versées non pas seulement jusqu'à l'âge de 20 ans, mais aussi jusqu'à 25 ans pour les jeunes en formation. Une réflexion approfondie est en cours ; elle porte à la fois sur les conséquences financières et sur les contraintes administratives d'une solution qui serait appliquée dès 2018.

Outre ces dépenses à caractère social, la FRV fait bénéficier ses adhérents d'autres prestations d'assurance, telle la protection juridique, et participe au financement de la défense professionnelle agricole par le versement d'une cotisation à l'association agricole faîtière cantonale Prométerre.



## 2 DEUXIEME PARTIE : évolution du nombre des agriculteurs et de leur revenu

Tableau No 1

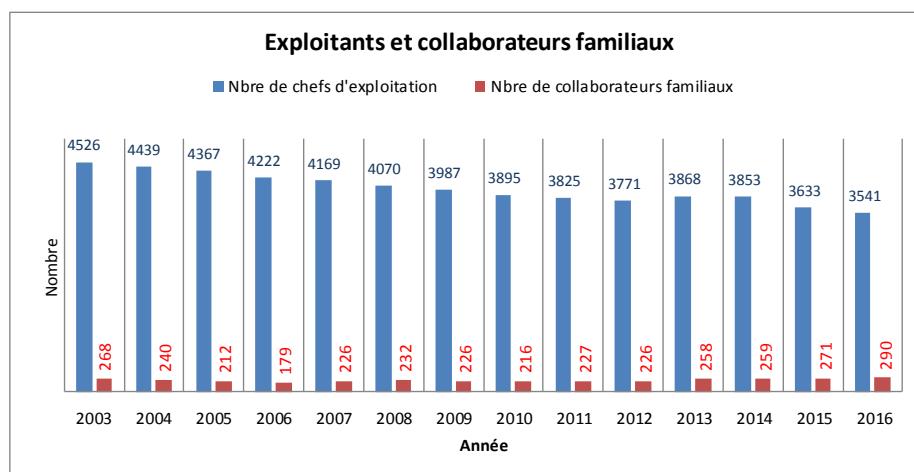


Tableau No 2

Répartition 2016 des membres et affiliés de la FRV et de la CAP

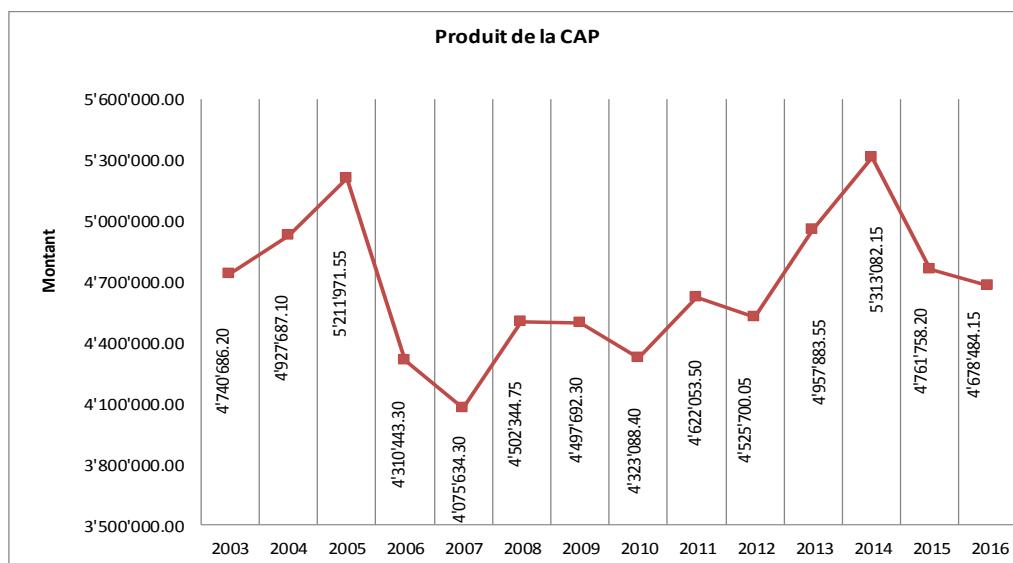
Catégorie	Membres ou affiliés			CAP		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Chefs d'exploitation	3'853	3'633	3'541	4'659'113.00	4'069'150.10	3'995'813.95
Collaborateurs familiaux	259	271	290	37'597.65	43'894.95	41'465.25
Personnes morales exerçant une activité agricole	44	45	50	52'800.00	58'600.00	59'000.00
Sociétés ou syndicats agricoles, d'alpage, bovins, chevalins, d'élevage, etc.	27	27	27	7'825.00	8'100.00	8'100.00
Personnes physiques exerçant une activité agricole à titre accessoire	268	280	287	155'483.55	165'295.40	163'953.30
Vignerons-tâcherons	64	60	56	36'800.00	36'850.00	16'225.00
Anciens membres de la FRV	1'673	1'683	1'734	363'462.95	379'867.75	393'926.65
<b>Totaux</b>	<b>6'188</b>	<b>5'999</b>	<b>5'985</b>	<b>5'313'082.15</b>	<b>4'761'758.20</b>	<b>4'678'484.15</b>



Tableau No 3

	2014		2015		2016	
Revenu agricole annuel	135'610'696.74	62.15%	141'899'040.39	65.16%	148'721'148.23	65.16%
Revenu accessoire annuel	82'588'192.86	37.85%	75'871'125.96	34.84%	79'518'796.87	34.84%
Revenu familial annuel	218'198'889.60	100%	217'770'166.35	100%	228'239'945.10	100%

Tableau No 4



Le produit de la CAP reste élevé en 2016, mais légèrement moins qu'en 2015 et surtout qu'en 2014, année exceptionnelle en raison de facturations rétroactives pour des évolutions de revenus intervenues durant les périodes antérieures et de montants récupérés dans le cadre d'une nouvelle gestion du contentieux. Le produit de la CAP reste supérieur à celui réalisé durant les années 2006 à 2011.

En ce qui concerne les effectifs des différents adhérents de la FRV, la régression du nombre des chefs d'exploitation entre 2015 et 2016 se limite à quelque 2.5%, soit moins que la moyenne observée durant les périodes précédentes. Le nombre des collaborateurs familiaux agricoles est à nouveau en légère augmentation, comme celui de la plupart des autres affiliés à la FRV. Au total, le nombre des membres et affiliés de la FRV est pratiquement stable.

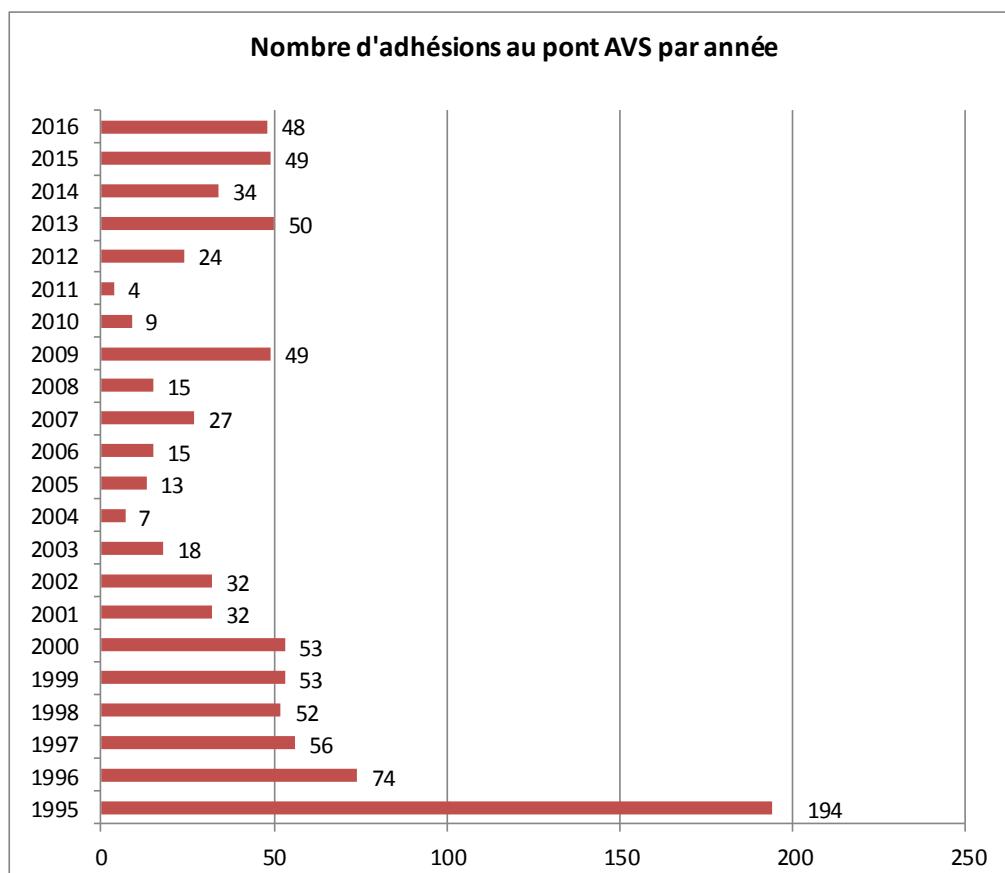


### 3 TROISIEME PARTIE : pont AVS (article 19 de la Charte)

Depuis 2010, la part de la FRV a été réduite de moitié, soit de CHF 750'000.-- à CHF 375'000.-- ; elle est de 50% et non plus équivalente au versement de l'adhérent, et elle est limitée à CHF 500.-- et non plus à CHF 1'000.-- par an et par adhérent. Le coût du Pont AVS, qui comprend aussi la rémunération des avoirs au taux minimum LPP, est de CHF 886'616.04 en 2016.

Le nombre des nouveaux adhérents (48) est pratiquement identique à celui de 2015 (49) et il correspond au rythme de renouvellement annuel nécessaire pour maintenir l'effectif.

Tableau No 5



- Nombre total d'adhésions depuis 1993 1204
- Nombre total de démissions depuis 1993 176
- Nombre de bénéficiaires de prestations depuis 1993 285
- Cotisants au 31.12.2016 743
- Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12.2016 168



## AJUSTEMENT DE LA PROVISION DU PONT AVS

## Remboursements et rentes

## a) Ajustement de la réserve mathématique du Pont AVS

- Part des cotisants	-1'360'635.13
- Part des rentiers	1'527'163.20
(dont indexation des rentes au 01.01.2016)	0.00
Ajustement réserve mathématique au 01.01.2016	0.00
<b>Variation des réserves mathématiques au 31.12.2016</b>	<b>166'528.07</b>

b) Remboursements en espèces en 2016 658'286.36

c) Rentes versées en 2016 1'980'507.60

**Total versements en espèces en 2016 2'638'793.96****Total variation réserve mathématique 2016 2'805'322.03**

## Charges liées au décès d'assurés

d) Capital décès 40'000.00

e) Constitution des réserves et  
provision

- Attribution à la réserve pour fluctuation risque décès 20'000.00

- Attribution à la provision pour renchérissement 60'000.00

**Attribution totale 80'000.00**

## Justification de la constitution de réserves et provisions

## Réserve pour fluctuation risque décès

Sert à couvrir le coût des prestations de capital décès pour une sinistralité supérieure à 3 cas de décès par an.

Provision pour renchérissement

Réserve pour indexation future des rentes au coût de la vie

Détermination de la réserve :

Rentes versées en 2016 multipliées par durée moyenne de versement, pour une indexation de 1%,

Provision de 60% du montant total

CHF 1'980'507.60 x 5 ans x 1.0% x 60% = CHF 59'415.00

Arrondi à CHF 60'000.00

FRV - PONT AVS – COMPTABILITE  
Evolutions des provisionsCotisants

Réserve mathématique des cotisants 31.12.2015	CHF	37'482'227.00
Cotisations adhérents	CHF	2'038'705.99
Cotisations FRV	CHF	327'871.15
Intérêts	CHF	476'468.20
Sorties	CHF	-4'203'680.47
Provisions cotisants 31.12.2016	CHF	<u>36'121'591.87</u>

Rentiers

Réserve mathématique des rentiers 31.12.2015	CHF	10'337'355.00
Rentes versées de l'année en cours	CHF	-1'980'507.60
Nouveaux rentiers en 2017	CHF	3'507'670.04
Arrondi	CHF	0.76
Provisions rentiers 31.12.2016	CHF	<u>11'864'518.20</u>

Réserve pour fluctuation risque décès

Réserve 31.12.2015	CHF	0.00
Constitution de réserve pour fluctuation risque décès	CHF	20'000.00
Réserve 31.12.2016	CHF	<u>20'000.00</u>

Provision pour renchérissement

Provision 31.12.2015	CHF	0.00
Constitution de provision pour renchérissement	CHF	60'000.00
Provision 31.12.2016	CHF	<u>60'000.00</u>



## FRV - PONT AVS - COMPTABILITE 2016

## Prestations versées

Détail sortie cotisants

Remboursements en espèces en 2016	CHF 648'832.47
Prestation pour divorce	CHF 7'611.85
Sortie décès	CHF 39'566.11
Nouveaux rentiers 2017	CHF 3'507'670.04
Total pour cotisants	CHF 4'203'680.47

Prestations versées  
rentiers

Rentes versées en 2016 CHF 1'980'507.60

Total pour rentiers CHF 1'980'507.60

Prestations risque décès

Capital décès	CHF 20'000.00
Capital décès *	CHF 20'000.00
Total pour risque décès	CHF 40'000.00



## 4 QUATRIEME PARTIE : commentaires des comptes

### 4.1 Recettes

1. Cotisation d'assurance sociale professionnelle (CAP) : le produit de la CAP est de CHF 4'678'484.15 en 2016, en diminution de CHF 83'274.05 par rapport à 2015. Cette évolution fait l'objet de commentaires détaillés dans la deuxième partie du présent rapport.
2. Contribution de solidarité agricole : le produit de la contribution de solidarité agricole est en légère diminution aussi, à CHF 94'530.45 (CHF 101'605.15 en 2015).
3. Aide de l'Etat : l'aide de l'Etat au titre de la Charte sociale agricole est stable à 2 millions. Nous renvoyons aux considérations de la deuxième partie du présent rapport.
4. Assurance-accident et assurance-maladie des travailleurs agricoles : c'est la Société d'assurance dommages FRV SA (SAD) qui assure les travailleurs agricoles selon la LAA (assurance-accident), la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS étant chargée de l'encaissement des primes. Ces primes, facturées en pourcents des salaires déclarés à l'AVS, transiteront par la FRV ; elles ont augmenté en 2016 de CHF 64'502.95 ou 1.3%, soit moins qu'en 2015 (4.39%) et 2014 (5.32%). En ce qui concerne l'assurance-maladie des travailleurs agricoles, la FRV a conservé son rôle d'intermédiaire en matière d'affiliation pour le compte de PHILOS (Groupe Mutuel), la caisse maladie percevant elle-même les primes mais la FRV se chargeant des formalités d'adhésion.
5. Cotisations des adhérents au Pont AVS : les résultats du Pont AVS sont commentés dans la troisième partie du présent rapport.
6. Commission du Groupe Mutuel : cette commission est la contrepartie des tâches d'affiliation accomplies par la FRV, tant en matière d'assurance collective des travailleurs (cf. ch. 4) que d'assurance individuelle des exploitants ou travailleurs agricoles.
7. Produits des placements mobiliers : le produit des placements mobiliers est d'environ 2.5%, l'année boursière ayant connu des turbulences en raison d'événements internationaux (Brexit et élections américaines notamment) mais s'étant plutôt bien terminée. Ce résultat est en phase avec le budget.
8. Produits des placements immobiliers : le produit des placements immobiliers reste inférieur aux attentes en 2016. Des travaux d'entretien relativement coûteux doivent régulièrement être entrepris dans les bâtiments de Montreux. Le produit net (amortissements non compris) est de CHF 509'329.35, inférieur à celui de 2015 (CHF 670'626.90) ou 2014 (CHF 616'081.05) et à l'objectif budgétaire (CHF 800'000.--).



## 4.2 Dépenses

1. Cotisation à Prométerre : la cotisation à Prométerre (art. 24 de la Charte) est calculée conformément aux statuts et au règlement des cotisations tels qu'en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Son montant est inchangé pour 2016.
2. Charges des organes et cotisations diverses : ce poste correspond à la part de la FRV aux organes communs à la FRV et à Prométerre.
3. Protection juridique professionnelle : la prime de l'assurance de protection juridique professionnelle de la FRV est de CHF 1'300'000.-- en 2016, comme en 2014 et 2015. Tous ceux qui paient la CAP (5'985 cotisants en 2016) sont automatiquement assurés; la prime globale payée par la FRV correspond donc à une prime unitaire annuelle de l'ordre de CHF 217.--. En 2017, la prime de la FRV devra être augmentée à CHF 1'400'000.-- ; la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV (SRPJ) doit en effet faire face à une croissance exponentielle des frais que génèrent les exigences de la réglementation sur la surveillance des assurances.
4. Fonds de secours : aucune aide à charge du fonds de secours n'a été octroyée en 2016.
5. Dépannage : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les prestations de dépannage sont dispensées par TerrEmploi Sàrl, une structure qui regroupe toutes les activités en rapport avec la main-d'œuvre dans le secteur agricole. La Loi sur l'agriculture vaudoise, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, prévoit un soutien au dépannage. En 2013, une convention de subventionnement en faveur du dépannage a été signée par l'Etat de Vaud et Prométerre. Cette convention garantit à TerrEmploi le financement de 50% des frais de dépannage, à concurrence d'un montant maximum de CHF 350'000.--. Lorsque, comme en 2016 et en raison du nombre élevé d'heures de dépannage, la part plafonnée de l'Etat ne couvre pas le 50% des coûts, la FRV supporte la différence. La contribution de la FRV en faveur des activités de TerrEmploi s'est ainsi élevée à CHF 191'895.-- en 2013, à CHF 264'000.-- en 2014, à CHF 241'000.-- en 2015 et à CHF 270'000.-- en 2016.
6. Allocations familiales : ce poste a fait l'objet d'un commentaire détaillé dans la première partie du présent rapport.
7. Attribution à la provision pour allocations familiales : la provision est portée de CHF 800'000.-- à CHF 1'000'000.-- en prévision de la modification à venir du mode de distribution de ces allocations telle qu'évoquée dans la première partie du présent rapport.
8. Assurance-accident et assurance-maladie des travailleurs agricoles : les montants encaissés et ceux reversés à la SAD sont identiques (cf. ch. 4 des recettes).
9. Pont AVS : les résultats du Pont AVS sont commentés dans la troisième partie du présent rapport.



---

Rapport de gestion - Exercice 2016

10. Provision Promotion : destinée à la promotion de l'ensemble des activités de services de Prométerre, cette provision est alimentée selon une clé de répartition qui met CHF 28'365.75 à charge du Département assurances en 2016.
11. Attribution à la provision pour l'entretien des immeubles : cette provision, dont le montant atteint CHF 350'000.--, demeure inchangée.
12. Provision pour différence de cours sur titres : les résultats de l'exercice permettent d'attribuer CHF 490'315.49 à cette provision, qui atteint environ 20% du montant des placements et permet d'aborder avec sérénité les périodes à venir.
13. La FRV a investi environ quatre millions dans des immeubles par l'intermédiaire de la société Hypotheka SA (devenue par la suite Hypco Management SA). Cette société, comme la Fondation Hypotheka dont elle assurait l'administration, a été au centre d'un scandale immobilier susceptible de générer des pertes conséquentes pour les investisseurs (essentiellement des caisses de pension), notamment en raison de surévaluations de certains des immeubles concernés. En accord avec son organe de révision et compte tenu de la très grande probabilité de la perte estimée, la FRV a jugé opportun de procéder à un abattement de 20% sur les investissements consentis plutôt qu'à la constitution d'une provision. L'évolution de ce dossier durant l'année écoulée, soit la réalisation d'une partie des immeubles concernés, ne justifie pas d'abattement complémentaire à fin 2016.
14. Charges de personnel : ces charges sont inférieures au budget de plus de CHF 98'000.--. Si l'on considère globalement les postes 14, 15 et 16 des dépenses, le total des charges de personnel, d'administration et d'informatique est de CHF 708'683.88, soit inférieur au niveau de 2015 (CHF 868'212.68) et au budget (CHF 880'000.--). Les charges d'administration sont donc bien maîtrisées.
15. Frais d'administration : cf. ch. 14 ci-dessus.
16. Frais informatiques : cf. ch. 14 ci-dessus.
17. Frais d'administration CCAVS Vevey : les frais s'élèvent provisoirement à un montant total de CHF 436'440.-- ; cas échéant, une différence serait reportée sur l'exercice suivant. Ces charges sont stables.
18. Charges des placements mobiliers : sous ce poste sont regroupés les frais de gestion et de courtage, les différences de change, les moins-values réalisées et non réalisées sur les titres.
19. Charges des placements immobiliers : ce poste correspond essentiellement aux frais d'entretien des immeubles.
20. Amortissement rénovation des Magnolias C.11-13 : les investissements opérés en 2012 et 2013 dans les bâtiments de Montreux après le déménagement des institutions d'assurance à Lausanne (transformation des bureaux en appartements) font l'objet d'un amortissement prévu sur 20 ans.



#### 4.3 Bilan

L'évolution des éléments du bilan n'appelle pas de commentaire particulier. Les dotations complémentaires aux provisions pour allocations familiales et différence de cours sur titres ont été commentées sous ch. 7 et 12 des dépenses.

#### 4.4 Résultats 2016

Résultat de l'exercice : le résultat net est de zéro, après dotation des diverses provisions.

#### 4.5 Budget

Le budget de la FRV pour 2017 est très légèrement déficitaire. Le montant estimé de la CAP est maintenu au niveau de ce qu'il était avant les exercices particulièrement favorables des six dernières années. C'est une approche conservatrice, qui tient compte des pressions économiques que subit actuellement le secteur agricole. Le budget tient en outre compte du revenu locatif des immeubles dont la FRV est propriétaire et de 2% de produit des placements mobiliers. La prime de l'assurance de protection juridique est augmentée de CHF 100'000.--, pour les raisons évoquées sous ch. 3 du commentaire des dépenses.

### 5 CINQUIEME PARTIE : conclusion

La FRV a rempli en 2016 toutes les obligations que lui imposent les articles 16 et suivants de la Charte sociale agricole. En outre, les comptes témoignent d'un apport suffisant de la profession par rapport à l'aide de l'Etat, au sens de l'article 4, alinéa 3, de la Charte.

L'année 2017 sera celle d'un défi, soit celui de mettre en place le nouveau système de répartition des allocations familiales professionnelles qui devrait être opérationnel en 2018.

La collaboration de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS sera essentielle pour la réussite de ce projet. Comme cette collaboration est excellente, tout s'annonce sous les meilleurs auspices.



## COMPTE GENERAL DE GESTION

Exercice 2016

	Cptes 2015 CHF	Budget 2016 CHF	Cptes 2016 CHF
<b><u>RECETTES</u></b>			
1. Cotisation d'assurance sociale professionnelle (CAP)	4'761'758.20	4'400'000.00	4'678'484.15
2. Contribution de solidarité agricole	101'605.15	100'000.00	94'530.45
3. Aide de l'Etat	2'000'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00
4. Assurance-accident et assurance-maladie des travailleurs agricoles	4'989'188.20	4'500'000.00	5'053'690.25
5. Cotisations des adhérents au Pont AVS	1'952'573.80	2'100'000.00	2'038'705.99
6. Commission du Groupe Mutual	385'759.65	350'000.00	409'537.15
7. Produits des placements mobiliers	1'616'285.06	800'000.00	2'292'502.81
8. Produits des placements immobiliers	1'008'314.20	800'000.00	966'526.20
9. Dissolution de la provision pour différence de cours sur titres	-	-	-
<b>Total des recettes</b>	<b>16'815'484.26</b>	<b>15'050'000.00</b>	<b>17'533'977.00</b>
<b><u>DEPENSES</u></b>			
1. Cotisation à Prométerre	850'000.00	850'000.00	850'000.00
2. Charges des organes et cotisations diverses	454'965.89	400'000.00	395'212.40
3. Protection juridique professionnelle	1'300'000.00	1'300'000.00	1'300'000.00
4. Fonds de secours	-	-	-
5. Dépannage	241'000.00	335'000.00	270'000.00
6. Allocations familiales versées aux chefs d'exploitation et aux collaborateurs familiaux au sens de la Charte sociale agricole :			
a) allocations de naissance	60'000.00	110'000.00	70'500.00
b) allocations pour enfants jusqu'à 15 ans	1'418'760.00	1'700'000.00	1'868'680.00
c) allocations pour enfants de 16 à 20 ans	1'182'418.00	1'400'000.00	1'138'896.00
7. Attribution à la provision pour allocations familiales	400'000.00	-	200'000.00
8. Assurance-accident et assurance-maladie des travailleurs agricoles	4'989'188.20	4'500'000.00	5'053'690.25
9. Ajustement de l'engagement Pont AVS, remboursements et rentes	2'728'441.83	3'100'000.00	2'925'322.03
10. Quote-part coût Prométerre Promotion	25'470.95	30'000.00	28'365.75
11. Attribution à la provision pour entretien des immeubles	-	-	-
12. Attribution à la provision pour différence de cours sur titres	112'031.09	-	490'315.49
13. Attribution à la provision pour placements hypothécaires	-	-	-
14. Charges de personnel	408'247.53	500'000.00	401'372.79
15. Frais d'administration	347'820.20	230'000.00	214'526.57
16. Frais informatiques	112'144.95	150'000.00	92'784.52
17. Frais d'administration CCAVS Vevey	437'886.00	450'000.00	436'440.00
18. Charges des placements mobiliers	1'332'087.82	-	1'263'339.85
19. Charges des placements immobiliers	337'687.30	-	457'196.85
20. Amortissement rénovation des Magnolias C.11-13	77'334.50	80'000.00	77'334.50
<b>Total des dépenses</b>	<b>16'815'484.26</b>	<b>15'135'000.00</b>	<b>17'533'977.00</b>
Résultat de l'exercice reporté au Bilan	-	-85'000.00	-



## Rapport de gestion - Exercice 2016

Exercice 2016  
BILAN AU 31 DECEMBRE

	2015 CHF	2016 CHF
<b>ACTIFS</b>		
1. <b>Disponibilités</b>		
- Comptes Postfinance	5'363'515.52	6'361'303.84
2. <b>Placements</b>		
- Liquidités banque dépositaire, comptes de placements	2'514'980.11	3'031'756.60
- Comptes à terme	-	-
- Titres et placements hypothécaires	44'506'851.10	41'461'815.30
- Société rurale d'assurance de protection juridique FRV (capital)	3'000'000.00	3'000'000.00
- Société d'assurance dommages FRV (capital)	8'000'000.00	10'000'000.00
- Prêt Prométerre	1'250'000.00	1'000'000.00
- Immeubles	12'600'126.60	12'522'792.10
3. <b>Comptes courants</b>		
- Caisse cantonale de compensation AVS, Agrivit, CGAF, Administration fédérale des contributions FRPP, SRPJ, SAD, Philos section FRV, débiteurs	3'362'726.21	3'718'934.92
4. <b>Actifs transitoires</b>		
	783'724.75	466'218.20
<b>Total des actifs</b>	<b>81'381'924.29</b>	<b>81'562'820.96</b>
<b>PASSIFS</b>		
1. <b>Fonds étrangers</b>		
- Créditeurs	1'988'004.38	1'460'871.69
- Engagement pour le Pont AVS	47'868'473.84	48'066'110.07
2. <b>Passifs transitoires</b>		
	412'478.57	232'556.21
3. <b>Provisions</b>		
- Provision pour Agrivit	1'435'433.56	1'435'433.56
- Provision pour l'entretien des immeubles	350'000.00	350'000.00
- Provision pour frais d'administration	-	-
- Provision Promotion	-	-
- Provision pour baisse de la CAP	1'123'088.40	1'123'088.40
- Provision pour la stabilité des primes de l'assurance-accident et maladie des travailleurs agricoles	-	-
- Provision pour allocations familiales	800'000.00	1'000'000.00
- Provision pour le Service rural d'entraide de l'Association des paysannes vaudoises	118'826.00	118'826.00
- Provision pour différence de cours sur titres	7'738'004.31	8'228'319.80
- Provision pour la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV	1'000'000.00	1'000'000.00
- Provision pour placements hypothécaires	-	-
4. <b>Réserve</b>		
- Réserve générale en faveur des familles paysannes et vigneronnes	18'547'615.23	18'547'615.23
- Résultat reporté au Bilan	-	-
- Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>81'381'924.29</b>	<b>81'562'820.96</b>



## COMpte GENERAL DE GESTION

Exercice 2016

avec budget 2017

	Cptes 2015 CHF	Cptes 2016 CHF	Budget 2017 CHF
<b><u>RECETTES</u></b>			
1. Cotisation d'assurance sociale professionnelle (CAP)	4'761'758.20	4'678'484.15	4'400'000.00
2. Contribution de solidarité agricole	101'605.15	94'530.45	100'000.00
3. Aide de l'Etat	2'000'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00
4. Assurance-accident et assurance-maladie des travailleurs agricoles	4'989'188.20	5'053'690.25	5'000'000.00
5. Cotisations des adhérents au Pont AVS	1'952'573.80	2'038'705.99	2'100'000.00
6. Commission du Groupe Mutuel	385'759.65	409'537.15	400'000.00
7. Produits des placements mobiliers	1'616'285.06	2'292'502.81	800'000.00
8. Produits des placements immobiliers	1'008'314.20	966'526.20	800'000.00
9. Dissolution de la provision pour différence de cours sur titres	-	-	-
<b>Total des recettes</b>	<b>16'815'484.26</b>	<b>17'533'977.00</b>	<b>15'600'000.00</b>
<b><u>DEPENSES</u></b>			
1. Cotisation à Prométerre	850'000.00	850'000.00	850'000.00
2. Charges des organes et cotisations diverses	454'965.89	395'212.40	400'000.00
3. Protection juridique professionnelle	1'300'000.00	1'300'000.00	1'400'000.00
4. Fonds de secours	-	-	-
5. Dépannage	241'000.00	270'000.00	300'000.00
6. Allocations familiales versées aux chefs d'exploitation et aux collaborateurs familiaux au sens de la Charte sociale agricole :			
a) allocations de naissance	60'000.00	70'500.00	80'000.00
b) allocations pour enfants jusqu'à 15 ans	1'418'760.00	1'868'680.00	1'900'000.00
c) allocations pour enfants de 16 à 20 ans	1'182'418.00	1'138'896.00	1'200'000.00
7. Attribution à la provision pour allocations familiales	400'000.00	200'000.00	-
8. Assurance-accident et assurance-maladie des travailleurs agricoles	4'989'188.20	5'053'690.25	5'000'000.00
9. Ajustement de l'engagement Pont AVS, remboursements et rentes	2'728'441.83	2'925'322.03	3'100'000.00
10. Quote-part coût Prométerre Promotion	25'470.95	28'365.75	30'000.00
11. Attribution à la provision pour entretien des immeubles	-	-	-
12. Attribution à la provision pour différence de cours sur titres	112'031.09	490'315.49	-
13. Attribution à la provision pour placements hypothécaires	-	-	-
14. Charges de personnel	408'247.53	401'372.79	500'000.00
15. Frais d'administration	347'820.20	214'526.57	230'000.00
16. Frais informatiques	112'144.95	92'784.52	150'000.00
17. Frais d'administration CCAVS Vevey	437'886.00	436'440.00	450'000.00
18. Charges des placements mobiliers	1'332'087.82	1'263'339.85	-
19. Charges des placements immobiliers	337'687.30	457'196.85	-
20. Amortissement rénovation des Magnolias C.II-13	77'334.50	77'334.50	80'000.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>16'815'484.26</b>	<b>17'533'977.00</b>	<b>15'670'000.00</b>
Résultat de l'exercice reporté au Bilan	-	-	-70'000.00



## ANNEXE AUX COMPTES

Exercice 2016

31.12.2015      31.12.2016

## 1) Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément à la loi suisse, particulièrement l'article sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (Art. 957 à 960). CO Suisse      CO Suisse

Informations sur les principes comptables lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi :

Les principes généraux d'évaluation suivants ont été appliqués :

- Principe de la valeur la plus basse
- Principe de réalisation
- Principe d'imparité
- Principe de la valeur d'acquisition
- Principe de prudence

## 2) Evaluations des actifs aux valeurs boursières et aux valeurs du marché

Titres	41'306'851.10	38'557'430.70
Autres actifs avec valeurs boursières	0.00	0.00
Réserve de fluctuations	-7'738'004.31	-8'228'319.80
Placements hypothécaires	4'000'000.00	3'500'000.00
Correction de valeur	-800'000.00	-595'615.40
Total	3'200'000.00	2'904'384.60

## 3) Participations

Sociétés & Forme juridique, siège

Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA, Lausanne

- Valeur au bilan	3'000'000.00	3'000'000.00
- Valeur nominale du capital-actions détenue	3'000'000.00	3'000'000.00
- Nombre d'actions détenues	3'000.00	3'000.00
- Part au capital	100%	100%
- Part des droits de vote	100%	100%

Société d'assurance dommages FRV SA, Lausanne

- Valeur au bilan	8'000'000.00	10'000'000.00
- Valeur nominale du capital-actions détenue	8'000'000.00	10'000'000.00
- Nombre d'actions détenues	1'000.00	1'250.00
- Part au capital	100%	100%
- Part des droits de vote	100%	100%

*4) Prêt à long terme*

Prêt en faveur de Prométerre	1'250'000.00	1'000'000.00
Taux d'intérêts	2.5%	2.5%

*5) Immeubles*

Immeuble Les Magnolias, Montreux	6'650'000.00	6'650'000.00
Valeur au bilan de l'immeuble	1'546'690.25	1'546'690.25
Travaux à plus-value	-232'003.50	-309'338.00
Amortissements cumulés		
	7'964'686.75	7'887'352.25

## Immeuble L'Eglantine, La Tour-de-Peilz

Valeur au bilan de l'immeuble, coût historique	710'000.00	710'000.00
Travaux à plus-value	1'055'462.20	1'055'462.20
Total	1'765'462.20	1'765'462.20
Valeur nominale des cédules hypothécaires	1'000'000.00	1'000'000.00
Dont montant engagé	300'000.00	300'000.00

## Immeuble Casino 26, Montreux

Valeur au bilan de l'immeuble	2'869'977.65	2'869'977.65
-------------------------------	--------------	--------------

*6) Dissolution nette des réserves latentes*

Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes	0.00	0.00
--	------	------

*7) Nombres de collaborateurs*

Nombre d'emplois à temps plein en moyenne annuelle	inférieur à 10	inférieur à 10
--	----------------	----------------

*8) Dettes envers des institutions de prévoyance*

1'368.28	14'174.79
----------	-----------

*9) Autres informations prescrites par la loi*

néant	néant
-------	-------